

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE
13 BOULEVARD GABRIEL PERI
94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal(C): 19 53 845 957 154
Référence de l'avis : 21 94 7509462 83
Contrat de prélèvement : M2 94 0238836 39
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M294023883639

Département : 940
VAL DE MARNE
Commune : 079
VILLIERS SUR MARNE
Lieu d'imposition : 0147
19 RUE CAMILLE CLAUDEL

Numéro FIP : 940 47 28 1562609789
Numéro de rôle : 780
Date d'établissement : 04/11/2021
Date de mise en recouvrement : 31/10/2021
Identifiant service : 94101

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)
SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE
SAID VILLIERS-PLESSIS
13 BOULEVARD GABRIEL PERI
94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

REVELLAT PHILIPPE
OU STROPIANO EVELYNE
33 RUE DES PERROQUETS
94350 VILLIERS SUR MARNE

Somme qu'il vous reste à payer

8,00 €

Vous n'avez pas de taxe d'habitation à payer.

Montant de votre contribution à l'audiovisuel public 138,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 130,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/12/2021 :

15 décembre 2021 8,00 €

Compte bancaire : FR49 3000 2076 500X XXXX XXX0 X63
Identifiant de la banque : CRLYFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2022

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

17 janvier	2022	13,00 €	15 juin	2022	13,00 €
15 février	2022	13,00 €	15 juillet	2022	13,00 €
15 mars	2022	13,00 €	16 août	2022	13,00 €
15 avril	2022	13,00 €	15 septembre	2022	13,00 €
16 mai	2022	13,00 €	17 octobre	2022	13,00 €

À la suite de la réforme nationale, vous n'avez aucune taxe d'habitation à payer.

La contribution à l'audiovisuel public, non concernée par la réforme, est maintenue.

OCCUPANT(S)

Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts - année
940472815626097893	REVELLAT PHILIPPE ET STROPIANO EVELYNE	S	38935	2,00 0

Taxe d'habitation 2021		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute		10126	10126		10126	10126	
Valeur locative moyenne		4716	4716		4716	4716	
A	• Général à la base	15 %					
B		707	707			707	
A	• Personne(s) à charge						
T	- Par personne rang 1 ou 2	20 %					
T	pour personne(s)						
E	- Par personne rang 3 ou +	20 %					
M	pour personne(s)						
E	• Spécial à la base						
N							
T	• Spécial handicapé	10 %					
S							
Base nette d'imposition		9419	9419			9419	
Base nette après abattement dégressif							
Base nette après abattement 30%							
Taux d'imposition 2021		34,49 %	0,00584 %		0,328 %	0,0124 %	Total
Cotisation 2021		0	0	0		0	des cotisations
Cotisations lissées							0
Dont majo rés. secondaires							
Taux d'imposition 2020							
Rappel cotisation 2020							
Variation en valeur							
Variation en pourcentage							
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS							
		Année 2020	Année 2021	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion	
Somme à payer						Montant de votre impôt	0
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 1 RÉGIME P							
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée			
0790935556H	Maison		H	10126			

MESSAGES

--

MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2021

138

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales (LPF), vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour la taxe d'habitation, la contribution à l'audiovisuel public, la taxe annuelle sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur votre taxe d'habitation sont communiquées aux organismes visés par l'article L. 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à l'article L. 102 AE du LPF, un dispositif d'échanges avec les organismes mentionnés aux articles L. 411-2 et L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation destiné à assurer l'imposition de la taxe d'habitation a été mis en place par la DGFIP (pour toutes informations, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet précitée.) Seules les personnes habilitées au sein de la DGFIP et les organismes susmentionnés auront accès à vos données qui sont conservées un an.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.